

LA RIPOSTE S'IMPOSE
Le 7 septembre

Tous en grève !
Manifestez nombreux !

Le projet de loi sur les retraites est soumis aux parlementaires à compter du 7 septembre 2010. Une fois de plus, il est impératif de se faire entendre afin que le gouvernement revienne sur son projet de réformes des retraites.

Une méthode inacceptable du fait de l'absence totale de concertation

Les salariés, premiers et principaux concernés par ce projet de réforme, ont été totalement évincés de cette réflexion.

En refusant de créer les conditions d'un véritable débat au sein de la société française, le gouvernement a fait le choix de priver les citoyens de notre pays de toute implication sur un projet pourtant majeur en termes de solidarité.

Recul de l'âge de départ à la retraite : une mesure sans fondement

Cette disposition est suicidaire en termes de choix de société, compte tenu du taux de chômage actuel (11 %).

Repousser l'âge légal de la retraite conduit inévitablement à retarder l'entrée des jeunes dans le monde du travail, alors qu'aujourd'hui un retraité sur deux est hors emploi au moment où il fait valoir ses droits à pension.

La pénibilité au rabais après un parcours du combattant

Pour la FAFPT, les propositions gouvernementales sont scandaleuses.

Lier la reconnaissance de la pénibilité à l'évaluation de l'incapacité individuelle du salarié illustre parfaitement la volonté du gouvernement de faire payer aux plus vulnérables cette réforme.

La France opérera un retour d'un siècle en arrière, époque où la retraite ouvrière et paysanne était qualifiée de « retraite pour les morts ».

La Fonction Publique utilisée comme bouc-émissaire

Non, les fonctionnaires territoriaux ne sont pas des privilégiés !

Aujourd'hui, près de 60 % d'entre eux vivent avec un niveau de pension inférieure à 1 050 € par mois.

La réforme des retraites abaissera encore considérablement ce niveau et nous irons encore plus vers la retraite des pauvres.

En plus du gel des salaires décrété par le gouvernement, la réforme prévoit une augmentation du taux de cotisations, ce qui génèrera un manque à gagner (480 € annuels pour les agents de catégorie C – 600 € pour la catégorie B – 840 € pour la catégorie A) sur 10 ans.

Suppressions massives d'emplois dans la Fonction Publique Territoriale

Le gouvernement diminuera les subventions aux collectivités locales afin de les contraindre à ne plus remplacer systématiquement les départs en retraite.

Départ anticipé pour les parents ayant trois enfants et 15 ans de service

Le Gouvernement a mis un terme à cette disposition.

Les agents qui pourront encore faire valoir leurs droits devront demander leur retraite avant le 31/12/2010 pour un départ le 1/7/2011.

Nous pouvons encore faire modifier le projet de réforme des retraites !

C'est pourquoi, il est indispensable que chacun se sente concerné et se mobilise pour faire entendre son désaccord !

TOUS ENSEMBLE DANS LA RUE

Le mardi 7 Septembre 2010